



15.07.2013 – 11:22 Uhr

Célébrer la fête nationale en toute sécurité

Berne (ots) -

Le 1er août approche. Il est de tradition de célébrer la fête nationale par des feux d'artifice. Les réjouissances de ce genre ne sont cependant pas sans danger. C'est pourquoi le Bureau de prévention des accidents (bpa) et le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) recommandent instamment au public de suivre les instructions des spécialistes. Le lancement des fusées ne doit avoir lieu que si les distances de sécurité sont observées. Par ailleurs, les pièces d'artifice doivent être tenues hors de portée des enfants.

Chaque année, les festivités du 1er août causent jusqu'à 250 blessés, principalement du fait de pièces d'artifice mal dirigées ou connaissant des ratés. Ces pièces provoquent aussi de sérieux dommages aux bâtiments. Il suffirait pourtant de procéder correctement pour éviter les accidents et les incendies.

Les pièces d'artifice telles que les pétards, les fusées et les volcans ne doivent être mises à feu que dans le respect des consignes de sécurité données par le vendeur ou figurant sur la notice. Les fusées, en particulier, ne doivent être lancées qu'à partir d'une bouteille ou d'un tube stable, à une distance suffisante pour garantir la sécurité des personnes et des bâtiments. Rappelons-le aussi: les pièces d'artifice ne doivent pas être manipulées par des enfants.

Consignes de sécurité à observer

- Suivez les instructions du vendeur.
- Ne mettez pas en oeuvre de pièce d'artifice à proximité d'une foule.
- Gardez la distance de sécurité. Celle-ci peut varier de 40 à 200 m suivant le modèle de fusée.
- Ne lancez de fusée qu'à partir d'un support stable (une bouteille ou un tube).
- Ne fumez pas près de pièces d'artifice.
- Ne tentez pas de rallumer une pièce qui n'a pas fonctionné et ne vous en approchez pas avant cinq minutes au moins.
- Aspergez d'eau les pièces d'artifice usagées avant de les éliminer.
- Protégez votre habitation en fermant portes, fenêtres et lucarnes.

Contact:

Rolf Meier
Service de presse du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI)
Téléphone 031 320 22 82
E-Mail: media@bfb-cipi.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002394/100741269> abgerufen werden.